

Chapitre 2

Étude spéciale : modélisation de la charge fiscale sur les revenus du travail en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, en Inde et en Indonésie

Cette Étude spéciale examine la charge fiscale pesant sur les revenus du travail dans cinq grandes économies non membres de l'OCDE : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie. Elle présente les principales caractéristiques des prélèvements sur les revenus du travail dans chacun de ces cinq pays en 2013, puis utilise ces informations ainsi que les données correspondantes portant sur des années antérieures pour modéliser les évolutions de la charge fiscale intervenues entre 2010 et 2013. L'analyse suit le modèle du rapport principal de la publication Les impôts sur les salaires. Elle calcule le coin fiscal et le taux d'imposition moyen net des personnes physiques pour un célibataire rémunéré au salaire moyen. Ces résultats sont ensuite comparés à ceux obtenus pour un couple marié ayant deux enfants et disposant d'un seul salaire, puis étendus pour couvrir les huit catégories de familles.

Introduction

Cette Étude spéciale examine la charge fiscale pesant sur les revenus du travail dans cinq grandes économies non membres de l'OCDE : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie. Elle présente les principales caractéristiques des prélèvements sur les revenus du travail dans chacun de ces cinq pays en 2013, puis utilise ces informations ainsi que les données correspondantes portant sur des années antérieures pour modéliser les évolutions de la charge fiscale intervenues entre 2010 et 2013.

La section suivante décrit les résultats de la modélisation du coin fiscal et du taux d'imposition moyen net des personnes physiques en s'inspirant de la méthodologie utilisée dans la publication *Les impôts sur les salaires* et en procédant par quatre étapes :

- L'accent est mis au départ sur la situation du célibataire sans enfant rémunéré au salaire moyen ;
- La situation du célibataire est ensuite comparée à celle d'un couple marié ayant deux enfants et disposant d'un seul salaire équivalent au salaire moyen ;
- La modélisation est alors étendue à l'ensemble des huit catégories de familles couvertes par la publication *Les impôts sur les salaires* ;
- Enfin, l'évolution des charges fiscales entre 2010 et 2013 est examinée.

L'Annexe contient des informations détaillées par pays pour 2013 qui sous-tendent l'analyse comparative. Dans chaque cas, le tableau des résultats du pays est suivi d'une description du système de prélèvements et de prestations liées à l'exercice d'un emploi.

Résultats de la modélisation

Coins fiscaux pour le salarié moyen célibataire

Le tableau 2.1 indique le coin fiscal pour un salarié moyen célibataire en 2013. Au Brésil et en Chine (où l'exercice de modélisation porte sur Shanghai), les coins fiscaux moyens (colonne 1) sont compris entre 33 % et 34 %, soit un peu moins que la moyenne de l'OCDE de 35.9 %. Les moyennes correspondantes en Indonésie et en Afrique du Sud sont de 8.2 % et 14.3 %, soit un niveau bien inférieur à la grande majorité des pays de l'OCDE. Il en va de même pour l'Inde, où deux scénarios sont envisagés. Dans le scénario de modélisation standard, le salarié moyen n'est pas soumis à l'impôt et son coin fiscal est donc nul. Le deuxième scénario concerne le cas de figure dans lequel le salarié travaille dans une entreprise qui emploie plus de 20 personnes. Son coin fiscal est alors de 6.2 %.

Le tableau 2.1 montre également la décomposition du coin fiscal en impôt sur le revenu et en cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs en 2013. Le graphique 2.1 donne une illustration graphique des éléments constitutifs du coin fiscal. Les coûts de main-d'œuvre indiqués dans le tableau sont exprimés en dollars à parité de pouvoir d'achat. Au Brésil, en Chine, en Inde et en Indonésie, le salarié moyen paie un impôt sur le revenu faible ou nul, tandis que les cotisations patronales de sécurité sociale constituent 70 % à 80 % du coin fiscal. En Afrique du Sud, la situation est différente :

Tableau 2.1. **Impôt sur le revenu plus cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs, 2013**

En % des coûts de main-d'œuvre

	Coin fiscal total ¹	Impôt sur le revenu	Cotisations de sécurité sociale		Coûts de main-d'œuvre ³
			Salarié	Employeur ²	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Afrique du Sud	14.3	11.4	1.0	2.0	35 311
Brésil	33.5	0.0	6.6	26.9	19 230
Chine	33.7	0.0	7.8	25.9	18 400
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	4 768
Inde (CSS) ⁴	6.2	0.0	1.7	4.5	4 994
Indonésie	8.2	0.0	1.9	6.3	6 185
Moyenne de l'OCDE	35.9	13.3	8.3	14.3	46 506

Note : Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

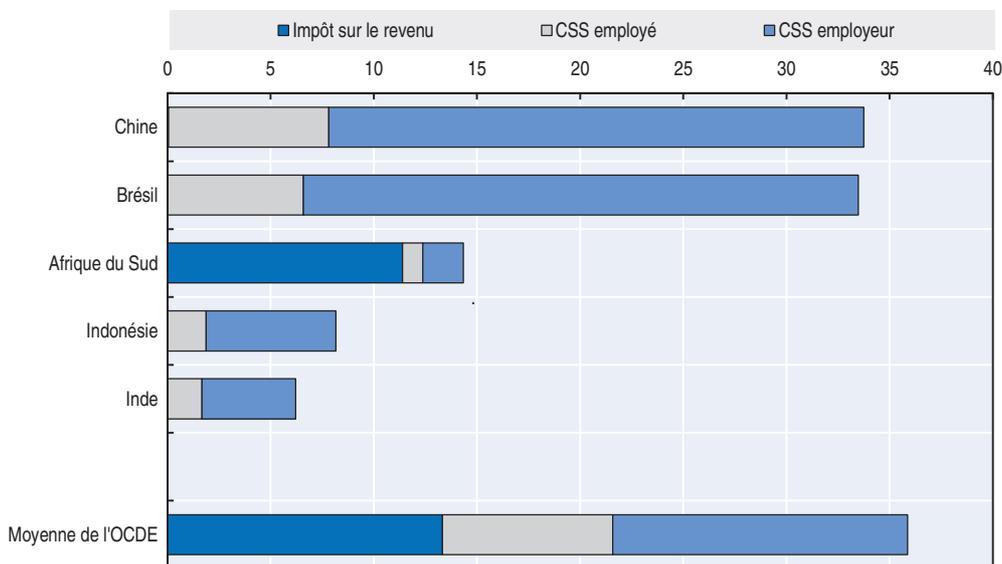
1. À cause des arrondis, le total de la colonne (1) peut être différent d'un point de pourcentage ou plus de la somme des colonnes (2) et (4).
2. Les taxes sur les salaires sont incluses si en vigueur.
3. Exprimés en dollars US convertis à l'aide de PPA.
4. Les résultats concernent uniquement le cas minoritaire où le salarié travaille dans une entreprise qui emploie plus de 20 personnes.

Source : Modèles des Impôts sur les salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933211400>

Graphique 2.1. **Impôt sur le revenu plus cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs, 2013**

En % des coûts de main-d'œuvre



Notes : Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

Les taxes sur les salaires sont incluses si en vigueur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933210588>

l'élément du coin fiscal représenté par l'impôt sur le revenu (11.4 %) est inférieur de 2 points seulement à la moyenne de l'OCDE et représente près de 80 % du coin fiscal total.

Le tableau 2.2 contient des informations détaillées sur les variations du coin fiscal entre 2012 et 2013. Le coin fiscal a baissé de 19.9 points en Inde (passant de 26.1 % à 6.2 %) pour un salarié travaillant dans une entreprise employant plus de 20 personnes. En Inde,

Tableau 2.2. **Comparaison du coïfiscal total, 2013**

En % des coûts de main-d'œuvre

	Coïfiscal total 2013	Variation annuelle 2013/12 (en points de pourcentage) ¹			
		Coïfiscal	Impôts sur le revenu	CSS salariés	CSS employeur ²
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Afrique du Sud	14.3	0.21	0.15	0.03	0.03
Brésil	33.5	0.00	0.00	0.00	0.00
Chine	33.7	-1.29	0.04	-0.25	-1.08
Inde	0.0	0.00	0.00	0.00	0.00
Inde (CSS) ³	6.2	-19.92	0.00	-10.11	-9.81
Indonésie	8.2	0.47	-0.52	-0.02	1.01
Moyenne de l'OCDE	35.9	0.16	0.15	0.08	-0.06

Note : Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

1. À cause des arrondis, les variations du coïfiscal à la colonne (2) peuvent être différentes d'un dixième de point de pourcentage de la somme des colonnes (3) à (5).

2. Les taxes sur les salaires sont incluses si en vigueur.

3. Les résultats concernent uniquement le cas minoritaire où le salarié travaille dans une entreprise qui emploie plus de 20 personnes.

Source : Modèles des Impôts sur les salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933211410>

les salariés et les employeurs doivent cotiser à l'Organisme d'assurance sociale des travailleurs salariés (*Employees' State Insurance Corporation*) aux taux respectifs de 1.75 % et 4.75 %. Ils cotisent également au Fonds de prévoyance des travailleurs salariés (*Employees Provident Fund*) au taux de 12 %, mais ces cotisations deviennent facultatives lorsque le salaire brut dépasse un certain plafond. En 2012, les cotisations étaient obligatoires pour le salarié moyen car son revenu brut était inférieur au plafond. En revanche, en 2013, le revenu brut moyen dépassait le plafond. Par conséquent, les cotisations au Fonds de prévoyance des travailleurs salariés sont devenues facultatives et ne sont plus prises en compte dans l'exercice de modélisation dans la mesure où elles ne sont plus considérées comme un impôt. En Chine, le coïfiscal a diminué de 1.3 point, là encore sous l'effet des baisses des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale. Le taux de cotisation à l'assurance chômage a reculé de 1 % à 0.5 % pour la part salariale et de 1.7 % à 1.5 % pour la part patronale. En outre, le taux de cotisation patronale à l'assurance retraite et à l'assurance maladie a baissé de 1 point, passant respectivement à 21 % et 11 %. On relève de faibles augmentations [moins de 0.5 point] du coïfiscal en Afrique du Sud et en Indonésie, tandis qu'aucun changement n'est observé au Brésil ou pour le scénario standard en Inde.

Taux d'imposition moyens nets du salarié moyen célibataire

Le taux d'imposition moyen net d'une personne physique correspond à l'impôt sur le revenu plus les cotisations salariales de sécurité sociale, en pourcentage du salaire brut. Le tableau 2.3 indique les résultats pour un salarié moyen en 2013, accompagnés d'une ventilation du total entre les deux éléments constitutifs. Comme dans le tableau 2.2, les coûts de main-d'œuvre sont exprimés en dollars à parité de pouvoir d'achat. Le taux d'imposition moyen net d'une personne physique est le plus élevé en Afrique du Sud, soit 12.6 %, ce qui représente environ la moitié de la valeur de la zone OCDE (25.4 %). La Chine arrive en deuxième position (10.6 %), suivie du Brésil (9 %). Les chiffres correspondants pour l'Inde et l'Indonésie sont compris entre 0 % et 2 %.

Tableau 2.3. **Impôt sur le revenu plus cotisations de sécurité sociale des salariés, 2013**

En % du salaire brut

	Paiement total	Impôt sur le revenu	Cotisations de sécurité sociale de l'employé	Salaires bruts ¹
	(1)	(2)	(3)	(4)
Afrique du Sud	12.6	11.6	1.0	34 618
Brésil	9.0	0.0	9.0	14 057
Chine	10.6	0.1	10.5	13 630
Inde	0.0	0.0	0.0	4 768
Inde (CSS) ²	1.8	0.0	1.8	4 768
Indonésie	2.0	0.0	2.0	5 797
Moyenne de l'OCDE	25.4	15.6	9.9	39 806

Note : Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

1. Exprimés en dollars US convertis à l'aide de PPA.

2. Les résultats concernent uniquement le cas minoritaire où le salarié travaille dans une entreprise qui emploie plus de 20 personnes.

Source : Modèles des Impôts sur les salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933211425>

Le tableau 2.3 révèle également que l'impôt sur le revenu représentait plus de 90 % du taux d'imposition moyen net d'une personne physique en Afrique du Sud. Dans les autres pays, la part de l'impôt sur le revenu était nulle ou négligeable.

Taux d'imposition applicables aux familles

Le tableau 2.4 compare les coins fiscaux en 2013 pour un couple marié ayant deux enfants et disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen et pour un célibataire sans enfant ayant un revenu identique. L'Indonésie est le seul pays où le coin fiscal d'un ménage avec enfants diffère de celui d'un célibataire ; à 10.7 %, il est supérieur de 2.5 % en pourcentage des coûts de main-d'œuvre parce que les salariés dont le conjoint n'exerce

Tableau 2.4. **Comparaison du coin fiscal total par catégorie de famille, 2013**

En % des coûts de main-d'œuvre

	Famille ¹ coin fiscal total 2013	Célibataire ² coin fiscal total 2013	Variation annuelle 2013-12 (en points de pourcentage)		
			Famille coin fiscal	Célibataire coin fiscal	Différence entre célibataire et famille (4)-(3) ³
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Afrique du Sud	14.3	14.3	0.2	0.2	0.0
Brésil	33.5	33.5	0.0	0.0	0.0
Chine	33.7	33.7	-1.3	-1.3	0.0
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde (CSS) ⁴	6.2	6.2	-19.9	-19.9	0.0
Indonésie	10.7	8.2	1.9	0.5	-1.4
Moyenne de l'OCDE	26.6	35.9	0.3	0.2	-0.2

1. Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen.

2. Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

3. À cause des arrondis, le total peut être différent d'un point de pourcentage des résultats de la soustraction des colonnes 4 et 3.

4. Les résultats concernent uniquement le cas minoritaire où le salarié travaille dans une entreprise qui emploie plus de 20 personnes.

Source : Modèles des Impôts sur les salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933211435>

pas d'emploi sont soumis à une cotisation d'assurance maladie plus élevée. On ne constate aucune différence en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine et en Inde. Ce résultat contraste avec la moyenne de l'OCDE, puisque les économies réalisées par le couple marié avec deux enfants disposant d'un seul revenu par rapport au célibataire sans enfant équivalent à près de 10 % des coûts de main-d'œuvre. Ce résultat reflète le fait que la grande majorité des pays de l'OCDE versent des prestations en espèces aux familles qui travaillent, qui sont soit universelles, soit basées sur le niveau de revenu.

La Chine, l'Inde et l'Indonésie n'accordent pas de prestations en espèces aux familles qui travaillent. Néanmoins, il existe des transferts en espèces liés au revenu au Brésil (le « *salário família* ») et en Afrique du Sud (le « *Child Support Grant* »). Dans le cas du Brésil, cette prestation est versée uniquement aux couples ayant deux enfants et disposant de deux salaires, l'un égal à 100 % et l'autre à 33 % du salaire moyen, à l'exclusion de toutes les autres catégories de ménages étudiées dans les modèles des *Impôts sur les salaires*. Le montant du versement dépend du niveau du revenu perçu par le conjoint. En Afrique du Sud, tous les ménages couverts par le modèle dépassent le plafond de revenu et aucun ne perçoit de prestations en espèces.

Le tableau 2.4 indique également la variation des économies réalisées par le couple marié ayant deux enfants et disposant d'un seul salaire entre 2012 et 2013. En Indonésie, ces économies ont été réduites de 1.4 % des coûts de main-d'œuvre, car le coin fiscal du couple marié a augmenté de 1.9 point, contre seulement 0.5 point pour le salarié moyen célibataire. Le niveau des économies n'a pas varié dans les autres pays. La moyenne des économies réalisées dans la zone OCDE a également baissé, mais de seulement 0.2 point.

Modélisation des huit catégories de familles

Le tableau 2.5 compare les coins fiscaux moyens pour les huit catégories de familles couvertes par les modèles des *Impôts sur les salaires*, en tenant compte des transferts en espèces. La comparaison des résultats pour les trois premiers types de familles (célibataire dont le salaire est égal à 67 %, 100 % et 167 % du salaire moyen) révèle que l'augmentation du coin fiscal suit la progression du revenu dans quatre des cinq pays, à l'exception de l'Inde.

Tableau 2.5. Impôt sur le revenu plus cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, 2013

Par catégorie de famille et niveau de salaire (en % des coûts de main-d'œuvre)

Type de famille : Niveau de salaire ¹ (% of SM):	Célibataire	Célibataire	Célibataire	Célibataire	Couple marié	Couple marié	Couple marié	Couple marié
	Sans enf	Sans enf	Sans enf	2 enf	2 enf	2 enf	2 enf	Sans enf
	67	100	167	67	100-0	100-33 ¹	100-67 ¹	100-33 ¹
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Afrique du Sud	10.6	14.3	19.5	10.6	14.3	11.5	12.8	11.5
Brésil	33.5	33.5	36.3	33.5	33.5	31.4	33.5	33.3
Chine	34.1	33.7	35.3	34.1	33.7	35.9	33.9	35.9
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde (CSS) ²	26.1	6.2	6.2	26.1	6.2	11.6	14.7	11.6
Indonésie	8.2	8.2	9.4	8.2	10.7	8.2	8.2	8.2
Moyenne de l'OCDE	32.3	35.9	40.3	17.7	26.6	28.3	31.2	32.9

Note : enf = enfant.

1. Famille disposant de deux revenus.

2. Les résultats concernent uniquement le cas minoritaire où le salarié travaille dans une entreprise qui emploie plus de 20 personnes.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933211443>

Cette tendance est la plus marquée en Afrique du Sud, où l'impôt sur le revenu constitue l'essentiel du coin fiscal. Au Brésil, en Chine et en Indonésie, la mesure de la charge fiscale pesant sur un célibataire dont la rémunération équivaut à 167 % du salaire moyen révèle une augmentation par rapport au célibataire qui gagne 67 % du salaire moyen, car le salarié mieux rémunéré devient assujéti à l'impôt sur le revenu. En Inde en revanche (lorsqu'on examine la situation des salariés travaillant dans une entreprise qui emploie plus de 20 personnes), le coin fiscal moyen diminue à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des revenus car les cotisations au Fonds de prévoyance des travailleurs salariés sont obligatoires uniquement pour les travailleurs dont le salaire ne dépasse pas un certain plafond.

Les résultats confirment également les conclusions du paragraphe 9, selon lesquelles la présence d'enfants n'a que peu ou pas d'effet sur les coins fiscaux dans les cinq pays. Dans tous les cas, le célibataire sans enfant dont le salaire est égal à 67 % du salaire moyen a le même coin fiscal que le parent isolé ayant deux enfants et le même niveau de revenu. À l'exception du Brésil, le résultat est le même lorsque l'on compare une famille sans enfant ayant deux salaires, l'un égal à 100 % et à l'autre à 33 % du salaire moyen, avec des familles au même niveau de revenu mais ayant deux enfants. Au Brésil, le second apporteur de revenu qui perçoit 33 % du salaire moyen bénéficie du « *salário família* » qui réduit légèrement son coin fiscal. Aucune des autres catégories de famille ayant des enfants au Brésil ne peut prétendre à cette prestation qui cible des niveaux de revenu relativement bas.

D'après le tableau 2.5, qui compare les tendances présentées aux paragraphes 12 et 13 avec les résultats correspondants pour l'OCDE, les résultats concernant les trois premières catégories de familles en Afrique du Sud révèlent un niveau de progressivité plus marqué que la moyenne de l'OCDE. En revanche, les niveaux de progressivité au Brésil, en Chine et en Indonésie sont plus faibles que la moyenne de l'OCDE. Dans la zone OCDE, la présence d'enfants entraîne généralement une diminution des coins fiscaux. En 2013, le coin fiscal moyen de l'OCDE pour un parent isolé ayant deux enfants et gagnant 67 % du salaire moyen était inférieur de 15 points à celui du célibataire sans enfant ayant le même revenu. L'économie correspondante pour le couple marié ayant deux salaires (l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen) et deux enfants, par rapport à un couple équivalent sans enfant, était de 4.5 points.

Les coins fiscaux en Brésil et en Chine dépassent la moyenne de l'OCDE pour les quatre catégories de familles avec enfants, le célibataire gagnant 67 % du salaire moyen et le couple marié ayant deux salaires (l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen) et pas d'enfant. Ils sont inférieurs à cette moyenne pour les célibataires sans enfant gagnant 100 % et 167 % du salaire moyen. Pour toutes les autres combinaisons de pays et de catégorie de famille, la moyenne de l'OCDE affiche des coins fiscaux supérieurs, à l'exception du parent isolé ayant deux enfants, gagnant 67 % du salaire moyen et travaillant dans une entreprise qui emploie plus de 20 personnes en Inde.

Le tableau 2.6 compare les coins fiscaux marginaux des huit catégories de familles, après augmentation d'une unité monétaire nationale du salaire brut du principal apporteur de revenu. Les taux d'imposition marginaux affichent une tendance similaire à celle des taux d'imposition moyens dans les cinq pays. Ils augmentent avec le revenu, à l'exception du cas minoritaire de l'Inde. La présence d'enfants ne fait aucune différence. Comme pour les coins fiscaux moyens, la seule différence entre le salarié moyen célibataire sans enfant et le couple marié disposant d'un seul salaire concerne l'Indonésie, où les salariés mariés dont le conjoint n'exerce pas d'emploi acquittent des cotisations d'assurance maladie plus élevées, comme indiqué précédemment.

Tableau 2.6. Taux marginal de l'impôt sur le revenu plus cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, 2013

Par catégorie de famille et niveau de salaire (en % des coûts de main-d'œuvre)

Type de famille : Niveau de salaire (% of SM):	Célibataire	Célibataire	Célibataire	Célibataire	Couple marié	Couple marié	Couple marié	Couple marié
	Sans enf	Sans enf	Sans enf	2 enf	2 enf	2 enf	2 enf	Sans enf
	67	100	167	67	100-0	100-33 ¹	100-67 ¹	100-33 ¹
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Afrique du Sud	20.6	27.5	30.7	20.6	27.5	27.5	27.5	27.5
Brésil	33.5	33.5	39.3	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5
Chine	25.9	35.7	40.3	25.9	35.7	35.7	35.7	35.7
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde (CSS) ²	26.1	6.2	6.2	26.1	6.2	6.2	6.2	6.2
Indonésie	8.2	8.2	12.5	8.2	10.7	8.2	8.2	8.2
Moyenne de l'OCDE	41.4	44.9	46.9	44.3	45.2	45.5	44.2	43.2

Note : On suppose que le revenu brut principal du ménage augmente. Le résultat peut être différent si le salaire du conjoint augmente, surtout si les deux conjoints sont imposés séparément.

enf = enfant.

1. Famille disposant de deux revenus.

2. Les résultats concernent uniquement le cas minoritaire où le salarié travaille dans une entreprise qui emploie plus de 20 personnes.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933211457>

On constate des écarts substantiels entre les coins fiscaux marginaux des cinq pays et les moyennes de l'OCDE pour toutes les huit catégories de familles. Ces écarts sont les plus marqués pour l'Inde et l'Indonésie, suivies de l'Afrique du Sud.

Évolution de la charge fiscale entre 2010 et 2013

Le tableau 2.7a révèle que le coin fiscal moyen de l'OCDE pour un salarié moyen célibataire sans enfant a augmenté de façon minime mais constante entre 2010 et 2013, passant de 35.1 % à 35.9 %. L'Afrique du Sud et l'Indonésie ont elles aussi enregistré des hausses au cours de la même période. En revanche, le coin fiscal moyen n'a cessé de baisser en Chine. À l'exception de la baisse sensible en 2013 concernant le cas minoritaire en Inde, aucune autre variation n'a été constatée au Brésil ou en Inde entre 2010 et 2013.

Le tableau 2.7b répertorie les résultats correspondants pour un couple marié ayant deux enfants et disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen. Dans ce cas, le coin fiscal moyen de l'OCDE a également connu une augmentation constante au cours de la période, mais plus lentement que celui du célibataire sans enfant. Les résultats pour les cinq pays sont identiques à ceux du célibataire, à l'exception de l'Indonésie. Dans ce dernier pays, l'évolution pour les deux types de famille suit une tendance similaire, mais le couple marié supporte un coin fiscal plus élevé en raison des cotisations de sécurité sociale supplémentaires payées au titre du conjoint qui n'exerce pas d'emploi.

Conclusions

Les résultats de la modélisation révèlent que la charge fiscale qui grève les revenus du travail varie beaucoup entre les cinq pays étudiés. Pour un salarié moyen célibataire sans enfant, le coin fiscal s'échelonne de zéro en Inde à 33.7 % en Chine (Shanghai), tandis que le coin fiscal marginal est compris entre zéro et 35.7 %. Les résultats pour les autres catégories de familles montrent que le coin fiscal augmente avec le revenu. Néanmoins, la

Tableau 2.7. Impôt sur le revenu plus cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre, 2010-13

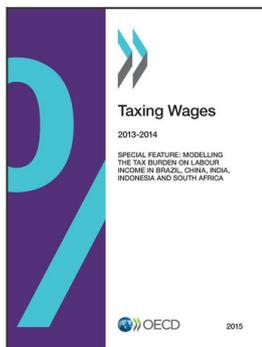
	2010	2011	2012	2013
a) Célibataire sans enfant ayant un revenu égal à 100 % du salaire moyen				
Afrique du Sud	13.8	13.9	14.1	14.3
Brésil	33.5	33.5	33.5	33.5
Chine	36.1	35.0	35.0	33.7
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde (CSS) ¹	26.1	26.1	26.1	6.2
Indonésie	7.6	7.5	7.7	8.2
Moyenne de l'OCDE	35.1	35.6	35.7	35.9
b) Couple marié avec deux enfants ayant un revenu égal à 100 % du salaire moyen				
Afrique du Sud	13.8	13.9	14.1	14.3
Brésil	33.5	33.5	33.5	33.5
Chine	36.1	35.0	35.0	33.7
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde (CSS) ¹	26.1	26.1	26.1	6.2
Indonésie	9.5	9.4	8.8	10.7
Moyenne de l'OCDE	25.1	25.9	26.3	26.6

1. Les résultats concernent uniquement le cas minoritaire où le salarié travaille dans une entreprise qui emploie plus de 20 personnes.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933211462>

présence d'enfants n'a pas le même effet de réduction du coin fiscal moyen que dans la majorité des pays de l'OCDE.

Les coins fiscaux au Brésil et en Chine sont similaires à ceux observés dans de nombreux pays de l'OCDE. En revanche, les salariés en Afrique du Sud, Inde et Indonésie supportent un coin fiscal bien inférieur à la grande majorité des pays de l'OCDE. La composition des impôts sur le travail varie elle aussi entre ces pays, et les cotisations de sécurité sociale représentent la majeure partie de la charge fiscale dans tous les pays sauf l'Afrique du Sud. Néanmoins, en Inde et en Indonésie (ainsi qu'en Afrique du Sud), les cotisations de sécurité sociale contribuent toujours moins au coin fiscal que la moyenne des pays de l'OCDE. La modélisation révèle que le Brésil et la Chine appliquent des cotisations de sécurité sociale d'un montant plus élevé que la moyenne de l'OCDE. En Chine, ces chiffres reflètent la situation des salariés en zone urbaine. En effet, les salariés en zone rurale sont exonérés de ces cotisations.



Extrait de :
Taxing Wages 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/tax_wages-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Étude spéciale : modélisation de la charge fiscale sur les revenus du travail en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, en Inde et en Indonésie », dans *Taxing Wages 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/tax_wages-2015-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.